

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le député était un ardent défenseur du Programme énergétique national. Une seule chose clochait dans ce programme: il ne fonctionnait pas.

Tout ce que nous avons fait en l'occurrence—et je suis content de voir le député sourire car il sait sûrement que c'est vrai—c'est entériner la politique qu'a annoncée le gouvernement en 1985.

* * *

LA LOI SUR LA FAILLITE**LA PROTECTION DES SALARIÉS, DES FOURNISSEURS ET DES CONSOMMATEURS**

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il n'ignore pas que les lois sur la faillite au Canada sont terriblement désuètes, qu'elles ne protègent guère les salariés, les fournisseurs et les consommateurs.

Le ministre prendra-t-il des mesures pour protéger ces gens dans la nouvelle législation qu'il songe à présenter?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, nous en avons bien l'intention. Nous espérons pouvoir présenter sous peu une mesure qui protégera les salariés. Nous aurons aussi de meilleures dispositions sur les faillites personnelles, des dispositions plus simples et moins coûteuses. Nous cherchons également des moyens de protéger les fournisseurs contre les pratiques quasi-frauduleuses beaucoup trop courantes dans le cadre de la loi actuelle.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**LE SECTEUR DES SERVICES—LES CONSÉQUENCES DE L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS**

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les États-Unis ont remporté une grande victoire sur le Canada en matière de services pendant les négociations sur le libre-échange. Les États-Unis sont un pays exportateur de services, contrairement au Canada. Le secteur des services représente les deux tiers de notre économie et procure 70 p. 100 de nos emplois. Le ministre a-t-il obtenu l'accord des provinces pour le libre-échange dans le domaine des services relevant de la compétence provinciale?

● (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme l'ont dit le vice-premier ministre et le premier ministre, tous les aspects de cet accord ont fait l'objet

de discussions approfondies avec les représentants des provinces, aussi bien au niveau des premiers ministres qu'à celui des hauts fonctionnaires. La députée devrait inverser ses statistiques et tâcher de les voir d'un œil positif. Il est bien vrai qu'une forte proportion de notre économie et de nos emplois dépend des services, mais ne pourrait-elle pas considérer ce fait de façon un peu plus positive pour conclure que nous pourrions peut-être exporter une partie de ces services dans le cadre de ce marché ouvert avec les États-Unis?

Les gens avec qui j'ai discuté depuis la conclusion de l'accord, et dont beaucoup sont dans le secteur des services, considèrent avec beaucoup d'enthousiasme les perspectives qui leur sont maintenant ouvertes, car ils pourront exporter des services et offrir pour certains de leurs produits des services après-vente qui leur assureront la conquête de ce marché.

LA JURIDICTION DES PROVINCES SUR LES EMPLOIS DU SECTEUR DES SERVICES

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, comme je le disais, les États-Unis exportent des services et nous pas. Quelque 83 p. 100 de tous les emplois du secteur des services sont occupés par des femmes. Avez-vous négocié . . .

M. le Président: Je sais que la question de la députée est importante mais je lui demande, comme je l'ai demandé aux autres, de s'abstenir d'utiliser ainsi le pronom personnel «vous».

Mme Dewar: Monsieur le Président, quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises pour protéger ces emplois sous la compétence des provinces et dont 83 p. 100 sont occupés par des femmes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je renvoie la députée au rapport du Conseil économique qui traite de certains aspects d'un régime de libre-échange. Le Conseil conclut, entre autres, que les femmes retireraient plus d'avantages . . .

M. Rodriguez: Il n'a pas étudié le secteur des services.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Peut-être devrais-je m'adresser uniquement à vous, monsieur le Président?

M. le Président: Le ministre peut avoir l'assurance que je l'écoute attentivement et je demande à tous les autres députés de lui accorder la même attention.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, voici ce que l'on peut lire dans un document de travail du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme: «Un accord de libre-échange avec les États-Unis pourrait améliorer les perspectives économiques des Canadiennes». Le Conseil économique du Canada est d'accord avec cette conclusion et déclarait que les femmes bénéficieraient davantage que les hommes d'un tel accord.

Des voix: Bravo!

LES EAUX

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition.